

Toulouse, le 21 mai 2025

Nous portons à votre connaissance **les mesures proposées par la Direction** suite au courrier de l'**Entente FO, CFE-CGC et CFTC** adressé le 26 février dernier à la Direction pour demander la tenue **d'une réunion**, concernant la **mise en œuvre de l'annualisation aux horaires atypiques** dans les secteurs de production et de support (9X10, VSD tournants, horaires d'inter, management en production).

Managers en production en horaires 9/10

- **Le constat** fait par la Direction est que le **niveau d'engagement** de cette population, combiné à des **besoins opérationnels**, induit un **besoin de TTE** (Temps de Travail Effectif) **supérieur** à celui appliqué actuellement.
- **Propositions de la Direction :**
 - Modification des horaires dans les prochaines semaines, induisant une augmentation du TTE pour cette population (la possibilité de "rétroactivité" sur 2025 est en cours d'analyse)
 - Répartition des heures : 42h jour / 38h nuit (Nota : les horaires détaillés seront présentés dans un prochain CSE-E d'Airbus Opérations et proposés à la consultation pour avis)
- **Conséquences positives** pour les salariés concernés :
 - Augmentation de leur rémunération mensuelle
 - Augmentation du taux de conversion d'Heures Excédentaires en Heures supplémentaires (déclenchant la majoration de 25%)

VSD utilisé en mode "tournant" au sein de la production

- **Constat fait par la Direction :**
 - Malgré l'abattement du seuil de déclenchement des heures supplémentaires sur les semaines dites de "VSD pur" (uniquement Vend, Sam et Dim), le lundi de sortie du VSD a un impact sur le calcul du TTE sur la semaine considérée
 - Plus le salarié entre et sort en équipe de VSD, plus il y a d'impact sur le TTE
- **Proposition de la Direction :**
 - Neutralisation du lundi de sortie du VSD en le comptabilisant dans le TTE, avec rétroactivité au 1er janvier 2025
- **Conséquences positives** pour les salariés concernés :
 - Augmentation du taux de conversion d'Heures Excédentaires en Heures supplémentaires (déclenchant la majoration de 25%)

Horaire Inter

➤ **Constat fait par la Direction :**

- Horaire à 34h de TTE (contre 39 heures de TTE en vacation de Jour)
- Horaire spécifique sans possibilité d'augmenter le TTE (déjà 1 heure de recoupement avec équipe 9/10 de nuit)

➤ **Propositions de la Direction :**

- Augmentation de la prime hebdomadaire de 70€ à 80€ : après demande de l'Entente en réunion, nouvelle proposition à **85€**.
- Rétroactivité au 1er janvier 2025
- Cette prime reste allouée à partir de 3 jours travaillés d'Inter dans la semaine

➤ **Conséquences positives** pour les salariés concernés :

- Augmentation de **+15€/semaine d'Inter**

Non Cadres Forfaités en 9/10

➤ **Constat fait par la Direction :**

- le volume d'heures remontées dans l'outil de gestion des temps correspond aux besoins opérationnels

➤ **Proposition de la Direction :**

- pas de modification du temps de travail

Considérations

de l'Entente FO, CFE-CGC et CFTC

Les propositions de la Direction présentées à l'Entente lors de cette réunion, apportent **des avancées positives** pour les salariés concernés qui vont permettre **d'accompagner le changement et la transition vers l'annualisation** du temps de travail.

Ces propositions ne donneront pas lieu à une négociation formelle entérinée dans un accord, la Direction a fait le choix de l'acter **au travers d'une DUE** (Décision Unilatérale de l'Entreprise).

Ces mesures envisagées sont **une réponse** de la Direction à **notre courrier en Entente**, et nous ne pouvons que constater que **notre action et nos demandes en réunion ont été prises en considération !**

Les organisations syndicales de l'Entente seront **attentives à la bonne application** de ces nouvelles mesures, **dès lors que le processus social sera terminé**, notamment après la présentation détaillée qui sera faite en CSE-E.